

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06/03/2023

Présents : G. JEAN, G. RISBOURG, F. GOUIRAND, L. ARNAUD, J. BLANC, S. VALLECALLE, P. PEYTHIEUX, A. BREMOND, V. AGNES, R. FRANCESCHI, C. SEBASTIANI, J. ROCHE, P. BRESSIER

Absents excusés : O. DEVICHI a donné pouvoir à G. RISBOURG

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 janvier 2023

1. Présentation de l'élaboration et d'exécution d'un budget communal par Cyril PIETRINI

2. Mise à jour du tableau du Conseil Municipal

3. Votes des taux et des taxes

4. Vote des subventions

5. Travaux- Voirie

6. Boulangerie

7. Urbanisme

8. COTELUB

9. Commissions municipales et extramunicipales

10. Questions diverses

- Laure ARNAUD est nommée secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2023 à l'unanimité.

1. Présentation de l'élaboration et d'exécution d'un budget communal par Cyril PIETRINI

Cyril PIETRINI est venu expliquer à l'ensemble du conseil municipal, comment Audrey CESBRON élabore et exécute le budget de la commune.

Cette présentation a été appréciée de tous et le conseil le remercie de sa venue.

2. Mise à jour du tableau du Conseil Municipal

- Suite à la démission le 30 septembre 2022 de Mr Claude VIRETTI, conseiller municipal et occupant la fonction d'Adjoint au Maire et au le courrier de la Sous-Préfecture d'Apt reçu le 22 Novembre 2022, informant qu'en application de l'article L2122-15 du code général des collectivités territoriales accepte la démission à réception du courrier.
De nouvelles élections n'étant pas obligatoire et que le poste de 3ème adjoint n'est pas pourvu, voici le nouveau tableau des membres du conseil municipal :



DÉPARTEMENT
Vaucluse

ARRONDISSEMENT
APT

Effectif légal du conseil municipal

COMMUNE :

Cabrières d'Aiguës

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

1° Pour la liste la plus ancienne de renouvellement intégral, le conseil municipal est composé de conseillers municipaux élus pour une durée de six ans, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
2° Entre deux listes élues le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
3° En cas d'égalité de votes, par le premier d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ⁽¹⁾	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	Mme	JEAN Genevieve	28/08/1945	26/05/2020	308
Premier adjoint	M	RESBOURG Gregory	15/10/1982	26/05/2020	897
Deuxième Adjoint	M	GOITRAND Frédéric	21/03/1979	26/05/2020	303
Troisième Adjoint					
Quatrième Adjoint	Mme	ARNAUD Anne	04/01/1980	26/05/2020	895
Conseiller délégué	M	FRANCESCHI Remy	11/09/1958	26/05/2020	305
Conseiller délégué	M	BLANC Jérôme	06/08/1973	26/05/2020	304
Conseiller Municipal	Mme	BRESSIER Titouan	16/06/1957	15/03/2020	313
Conseiller Municipal	M	AGNES Vincent	11/10/1989	15/03/2020	311
Conseiller Municipal	M	BREMOND Anthony	03/01/1994	15/03/2020	309
Conseiller Municipal	Mme	VALECALLE Sandrine	16/01/1975	15/03/2020	306
Conseiller Municipal	Mme	TOCHE Ssienne	05/06/1962	15/03/2020	304
Conseiller Municipal	Mme	SEBASTIANI Corinne	06/07/1974	15/03/2020	898
Conseiller Municipal	M	PEYTHIEUX Rubick	06/10/1959	15/03/2020	897
Conseiller Municipal	Mme	DEVICHI Ghelie	28/03/1977	15/03/2020	893

Le conseil à l'unanimité approuve ce nouveau tableau.

3. Votes des taux et des taxes

- N'ayant pas reçu les nouveaux taux d'imposition et sachant que la base doit augmenter de 7% cette année, le conseil ne votera pas pour une augmentation des taux. Le vote définitif aura lieu le lundi 3 avril lors du vote du budget.

4. Vote des subventions

- La commission associations propose de voter pour les subventions annuelles à allouer aux associations communales et du territoire.
- La commission ayant travaillé sur le dossier voici ses propositions :

<u>Associations</u> <u>Subventions 2023</u>	Demande de Subvention	Proposition Commission Associations	Voté par le Conseil Municipal 06/03/2023
Comité des Fêtes	7 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
AEL	700,00 €	500,00 €	500,00 €
AGV	328,00 €	350,00 €	350,00 €
Ré-Uni-Son	-	-	-
La Cabrièreine (Chasse)	-	-	-
La Boule d'Aigues	300,00 €	200,00 €	200,00 €
Lube-Lire	300,00 €	250,00 €	250,00 €
CHA	500,00 €	300,00 €	300,00 €
Les Petits Jardins	300,00 €	200,00 €	200,00 €
OCCE 84	800,00 €	500,00 €	500,00 €
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	10 228,00 €	7 300,00 €	7 300,00 €
Grand Ménage de Printemps	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Rugby Club Pertuis	-	-	-
Clic Soleil'Age	150,00 €	100,00 €	100,00 €
La Sauvi	200,00 €	100,00 €	100,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS	1 850,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €
Total	12 078,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €

Le conseil à l'unanimité approuve ce tableau.

5. Travaux- Voirie

- Frédéric GOUIRAND informe le conseil que des travaux sont en cours Montée du Gimbanoir et Chemin du Clos pour un renforcement électrique réalisé par le Syndicat d'Electrification.
Il nous expose également l'avancement des travaux concernant les Terrasses de Cabrières et son parking public.
Un débat est en cours sur le choix de l'éclairage public, en effet les candélabres proposés sont totalement différents de ceux présents sur la commune. La commune a demandé au promoteur de revoir sa copie tant sur le modèle, sur le prix, et sur leurs nombres. Nous sommes en attente de nouvelles propositions.

- Mme Corinne BARADEL gérante de la boutique POTINS DE FLEURS qui se trouve sur la rue du Temple demande l'autorisation de créer un dépose minute afin que ses clients puissent stationner devant son magasin. Après consultation des services départementaux compétents en la matière, ceux-ci nous informent que devant une boutique, seul un emplacement livraison pourrait être créé sauf contraintes de sécurité, et que la décision appartient à la commune.
A la lecture de ces préconisations, et avant toute décision, Mme le Maire propose de faire un tour de table.
M. Patrick PEYTHIEUX n'est pas contre la matérialisation du dépose minute, si cela consiste en quelque sorte à soutenir le commerce local.
Mmes Sandrine VALLECALLE et Patricia BRESSIER auraient souhaité que l'agence routière donne un peu plus d'informations et de conseils concernant la création de cet arrêt minute, mais elles relèvent tout de même le caractère dangereux de l'emplacement.
Concernant les autres membres du conseil, et bien que tous soutiennent le développement du commerce local, l'aspect sécuritaire ainsi que la dangerosité du lieu de cet emplacement priment, et de ce fait les autres membres du conseil ne donnent pas un avis favorable à cette demande.
Mme Le Maire rappelle qu'un parking public va être créé à quelques dizaines de mètres de la boutique.
M. Frédéric GOUIRAND informe également que la boutique a été créée à l'intérieur d'une maison d'habitation et que du coup il est logique que le stationnement pour les visiteurs soit compliqué.
Au vu des avis qui ne répondent pas favorablement à la demande de Mme Corinne BARADEL, Mme Geneviève JEAN ira sur place pour lui expliquer le choix de la commune.
- Il a été une nouvelle fois constaté que les potelets installés devant le domicile de Mme HUET ont été déposés afin de permettre son stationnement et celui de ses visiteurs devant son habitation.
Nous lui avons rappelé que si ces potelets se trouvent tout le long de la voie c'est qu'ils permettent à tous les enfants et piétons de se trouver en sécurité lors de leur déplacement.
Il a été décidé de souder les potelets afin de ne plus se trouver dans cette situation.

6. Boulangerie

- Les diagnostics obligatoires ont révélé la présence d'amiante dans les locaux de la future boulangerie. Le recours à une société de désamiantage est nécessaire pour réaliser cette opération.
2 entreprises ont répondu favorablement à notre demande de devis :

TTB Désamiantage Gilli 05200 EMBRUN : 12 473 € HT

JRC 84210 ALTHEN DES PALUS : 9 129 € HT

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le devis de l'entreprise JRC pour un montant de 9 129 € HT.

Les travaux de désamiantage devraient débuter fin Avril.

Le dossier boulangerie se décompose en 2 phases :

Phase 1 : Poste aménagement et travaux

Phase 2 : Poste matériel et voirie extérieure

Une nouvelle subvention « Reconquête des zones rurales » a été demandé d'un montant de 50 000€, il s'agit d'une subvention qui est octroyé par l'état.

La phase 1 est opérationnelle, la commission appel d'offres se réunira dès retour par l'architecte des cahiers des charges de chaque corps de métier.

Le 24 mars nous devrions avoir le retour la subvention de la Région « Nos communes d'abord ».

Un cahier des charges spécifique à la candidature des futurs exploitant est en cours de rédaction par l'équipe projet.

Trois marchands de matériels de boulangerie ont été sollicités pour l'accompagnement de notre marché.

7. URBANISME



Numéro	Dépôt	Demandeur	Nature	Décision
CU08402423S0002	16/03/2023	Office Notarial Cucuron	CU d'information	Délivré
DP08402423S0010	16/03/2023	EDF ENR /RATZ	Panneaux photovoltaïques	En cours
DP08402423S0009	06/03/2023	VIGOUROUX Laurent	Clôture	En pièces compl.
DP08402423S0008	27/02/2023	PAZZOTTU Sylvie	Piscine	En cours
PC08402422S0006M01	23/02/2023	RIDEAU Enzo	Modif permis	En cours
DP08402423S0007	22/02/2023	SCI GRIGNAN GRIGNAN	Abri voiture	En pièces compl.
DP08402423S0005	20/02/2023	RAMMACCI Vincent	Piscine	En pièces compl.
DP08402423S0006	17/02/2023	EDF ENR / SOUBIRAN	Panneaux photovoltaïques	Accordé
DP08402423S0004	16/02/2023	SYNERGIE-TRANSTION	Panneaux photovoltaïques	Refusé
DP08402423S0003	07/02/2023	YES WE SUN - BSL FLORAJET	Panneaux photovoltaïques	Refusé

- Mme Geneviève JEAN, Ms. Rémy FRANCESCHI et Jérôme BLANC ont rencontré la propriétaire des Courbons afin de connaître ses intentions sur son projet d'installation.
- Mme Elodie VIENNE a souhaité rencontrer une nouvelle fois les élus suite au refus de son permis de construire.
- Dossier de Mme PERIN :
Demande de déclassement d'une parcelle du domaine public pour création d'une terrasse privée.
A la suite du courrier qui nous a été adressé par le Géomètre M. MINOT Benjamin le 15 février 2023, il apparaît sur le cadastre napoléonien, un rectangle contre la façade du bâtiment (parcelle AE 90); ce rectangle d'environ 15 m² ne figure plus sur le cadastre actuel.
Au vu des éléments fournis par le Géomètre M. Benjamin MINOT le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à main levée, accepte de déclasser la portion de domaine public, et d'effectuer une cession de régularisation à Mme Evelyne PERIN de cette même portion et autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires auprès du géomètre et du Notaire.

8. COTELUB

- La communauté vient voter la tarification du parking de la Bonde afin que les usagers participent aux frais d'entretien.
Le tarif appliqué sera de 2€ la journée du 1^{er} Avril au 30 Septembre.
- Une réunion publique aura lieu à Sannes le 21 mars concernant le devenir du Château de la Bonde et de l'accès à l'eau en soirée.

9. Commissions municipales et extramunicipales

ONF

- Vente de 2 coupes de bois, une nouvelle coupe est en prévision, information donnée par M. Jérôme BLANC.

Affaires scolaires

- Mme Véronique ANTONINI, nouvelle cuisinière, a été recrutée depuis le 27 février 2023.
- Prochain conseil d'école prévu le 10 mars 2023.

- Mme Leslie VAIR sera en arrêt maladie pendant un mois, son remplacement est prévu pendant toute la période.
- La semaine prochaine l'Inspectrice d'Académie fera une visite à l'école et présentera l'auto-évaluation qui doit être réalisée cette année. L'ensemble des entités (enseignants, personnels municipal, élèves et parents) sera amené à répondre à un questionnaire adapté. Mme la directrice est chargée d'en élaborer le rapport final.
- Mme Sandrine VALLECALLE signale qu'à la suite d'un oubli d'inscription à la cantine, des parents ont été pénalisés de 6 jours de carences. Durant cette période les enfants ne se sont pas acceptés dans l'enceinte de l'école durant la pause méridienne. Elle relève le fait qu'il n'existe pas de droit à l'erreur concernant cette situation.
Mme Laure ARNAUD précise que des mails et sms de rappel sont envoyés à plusieurs reprises chaque mois avant la date limite, et que le règlement s'applique à tous.
Nous rappelons que dorénavant l'inscription se fait via un logiciel, ce qui facilite grandement l'organisation des parents. Si les envois de mails et sms ne sont pas suffisants, les parents peuvent eux-mêmes s'organiser pour créer des rappels via leurs portables ou post-it.

CMJ

- Le CMJ prépare l'organisation d'une journée intergénérationnelle avec confection de gâteaux et toutes autres activités pouvant rassembler petits et grands, jeunes et moins jeunes.

Patrimoine/Environnement

- Au prochain conseil, la commission présentera des devis pour l'embellissement du village, fleurs, jardinières, pots, bancs...

AMV/AMF

- Information : concours de boules des élus le 11 juin à Monteux.

10. Questions diverses

- Cet été, il est prévu 12 mariages et 2 baptêmes, les membres du conseil se sont positionnés sur l'agenda.
- Prochain conseil le 03/04/2023

SEANCE LEVEE A 22H